

PROCES VERBAL de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, à la salle des fêtes (au vu des conditions sanitaires et mesures réglementaires), sous la Présidence de son Maire en exercice Madame Delphine HARTMANN,

Date de convocation : mercredi 8 décembre 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs Chrystelle SAUBIN, Magali BERRUYER, Luc BLANCHET (Adjointes), Claude MOUNIER, Séverine AMANN, Catherine PORLAN (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémi CHAVANON, Karine ROVIRA, Jérôme SPRIET, Jean-Claude LABROSSE, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Didier FREMY, Claude CHARVET, Angélique VIDEAU, Thierry LACROIX

Etaient absents et excusés :

Mme Aurélie CHARREL a donné pouvoir à Mme Chrystelle SAUBIN

M. Joseph SINEYEN a donné pouvoir à M. Claude MOUNIER

Mme Noémie FRANCHÉLLIN a donné pouvoir à Mme Karine ROVIRA

M. Jean-Paul BONNETAIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude LABROSSE

Mme Agnès HERPHELIN

Secrétaire de séance : M. Luc BLANCHET

Avant de procéder à l'appel des membres, Madame le Maire accueille 2 nouveaux membres de la liste « Dolomieu ensemble » appelés à siéger au Conseil municipal :

- Mme Angélique VIDEAU, suite à l'acceptation par Mme la Sous-Préfète de la démission de M. Jean-Marc Weibel

- M. Thierry LACROIX, suite à la démission de Mme Pascale PATRICE en date du 8 décembre 2021

Elle procède ensuite à l'appel des membres. Les membres présents sont 18 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 23. Ayant atteint le quorum, le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, **Luc BLANCHET**.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Réorganisation de l'équipe municipale :
 - organisation de l'exécutif
 - organisation des commissions municipales
- Avenant au bail commercial SARL SEFA
- Travaux de réhabilitation de la mairie : signature d'un protocole transactionnel avec l'agence SILT (demande de vote à huis clos afin de mettre en œuvre le principe de confidentialité imposée par la nature du protocole)

- Demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie : du carrefour de Bordenoud jusqu'au lieudit « la Sardinière »
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint
- Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire informe les membres de la disparition tragique à l'âge de 36 ans de M. Robin BLEIN propriétaire du Domaine Dolomieu.

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021 :

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2021.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Madame le Maire donne connaissance :

- De la liste des biens (8) en cours de cession sur lesquels la commune a renoncé à exercer son droit de préemption urbain ;
- De la signature, à compter du 10 novembre 2021 d'un contrat d'entretien pour les travaux de nettoyage des bureaux de la Mairie avec la Société ADELI sise à Veyrins-Thuellin, pour un ménage bi-hebdomadaire (480€), et pour une prestation ponctuelle du lavage des vitres (340€).
- De la signature d'un 2^e avenant à la convention de portage de repas aux personnes âgées et en situation de dépendance avec le C.C.A.S. pour la somme de 10,50€ le repas servi à compter du 1^{er} janvier 2022

<ul style="list-style-type: none">• Délibération n°2021- 44 : Réorganisation de l'équipe municipale : fixation du nombre d'adjoints

Par délibération n°2020-23 en date du 03/07/2020, le conseil municipal a approuvé la création de CINQ postes d'adjoints au Maire.

Suite à la démission du DEUXIEME adjoint, acceptée par Madame la Sous-Préfète le 16 novembre 2021, Madame le Maire propose une réorganisation de l'exécutif municipal en réduisant le nombre d'adjoints, pour le porter au nombre de **QUATRE** ; et de remonter chacun des rangs du 3^e, du 4^e et du 5^e adjoint.

Elle informe les membres de la nomination prochaine, par arrêté municipal, de 2 conseillers municipaux délégués supplémentaires. Monique MARIE demande qui seront les 2 conseillers.

Réponse de Mme le Maire : Angélique VIDEAU et Jérôme SPRIET.

Didier FREMY : sans douter des compétences de chacun, le travail des adjoints réparti en 4 commissions risque d'être lourd malgré l'aide des conseillers délégués.

Delphine HARTMANN : l'organisation a été réfléchi ensemble

Jérôme SPRIET : Malgré la charge de travail au sein d'une commission, nous trouverons une organisation en interne, et toujours en lien étroit avec l'Adjointe en charge de la Commission.

Didier FREMY : ne serait-ce pas judicieux d'éclater les commissions ?

Delphine HARTMANN : Oui par exemple la Commission de Chrystelle SAUBIN peut être dédoublé en 2 sous commissions. Celle d'Aurélié CHARREL selon la thématique il ne sera pas obligatoire d'être tous présents ; de plus certains thèmes ne fonctionnent que sur certaines périodes (jeunesse).

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à la MAJORITE (un vote contre : M. Didier FREMY) :

- APPROUVE la réduction du nombre d'adjoints initialement fixé à CINQ et de le porter à QUATRE
- DECIDE de remonter chacun des rangs du 3^e, du 4^e et du 5^e Adjoint
AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

• Délibération n°2021- 45 : Réorganisation des commissions municipales

Par délibération n°2020-26, du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la composition des commissions municipales, conformément aux compétences que Madame le Maire a délégué à chacun des 5 adjoints, ainsi qu'à 3 conseillers municipaux délégués.

Conformément à la délibération n° 2021-44 du 14/12/2021 fixant le nombre d'adjoints à QUATRE au lieu de CINQ, Madame le Maire propose la réorganisation des commissions municipales en les réduisant de CINQ à QUATRE, et d'en modifier l'intitulé selon les compétences de chaque adjoint.

Elle propose la création des nouvelles commissions comme suit (en lieu et place des commissions créées par délibération du 10 juillet 2020) et il est procédé à la désignation des membres désirant participer à chacune de ces commissions :

Agnès HERPHELIN et Jean Paul BONNETAIN feront connaître leurs souhaits lors de la prochaine réunion.

Commission finances – vie économique – ressources humaines – vie associative :

1^{ère} adjointe : Mme Chrystelle SAUBIN.

Membres : Catherine PORLAN – Séverine AMANN - Claude MOUNIER – Rémi CHAVANON – Joseph SINEYEN – Jean-Claude LABROSSE – Didier FREMY – Angélique VIDEAU – Thierry LACROIX

Commission environnement – communication - vie culturelle : 2^e adjointe : Mme

Magali BERRUYER

Membres : Catherine PORLAN – Rémi CHAVANON – Jérôme SPRIET – Sylvie COSTA – Angélique VIDEAU

Commission travaux – sécurités – urbanisme : 3^e adjoint : Luc BLANCHET

Membres : Claude MOUNIER – Jean-Michel ALLAGNAT – Joseph SINEYEN – Jean-Claude LABROSSE – Didier FREMY – Claude CHARVET

Commission jeunesse - vie scolaire – restauration collective – santé - actions sociales - animations : 4^e adjointe : Aurélie CHARREL

Membres : Séverine AMANN- Noémie FRANCHELLIN – Karine ROVIRA – Jérôme SPRIET – Monique MARIE – Claude CHARVET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la réduction du nombre de commissions municipales initialement fixé à CINQ et de le porter à QUATRE et de modifier l'intitulé des commissions.
- **APPROUVE** la composition des membres dans chacune des commissions

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération

<ul style="list-style-type: none">• Délibération n°2021- 46 : Modification du bail commercial SARL SEFA

Par délibération du 3/06/2014 un bail commercial a été conclu au profit de la SARL SEFA dont le siège est à Dolomieu, 18 rue Elie Cartan, pour la période du 21 juin 2014 au 20 juin 2023 devant Me Christèle Ballester, notaire associé à La Tour du Pin.

Ces derniers mois, d'importants travaux d'agrandissement du local commercial (+28m²) ont été réalisés pour un montant de 100 000€.

En accord avec le gérant du fonds de commerce, Madame le Maire propose de revaloriser le loyer dont le bail se termine le 20 juin 2023.

Afin de maintenir le commerce de proximité, et ne pas mettre en difficulté le gérant, elle propose une revalorisation du montant du loyer actuel (500,91€) étalée sur plusieurs années, soit :

- 700 € par mois pendant 2 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023
- 750 € par mois les années suivantes
(hors revalorisation des prix)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la revalorisation du montant du loyer sur plusieurs années, soit :
 - * 700 € par mois pendant 2 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023
 - * 750 € par mois les années suivantes
(hors revalorisation des prix)
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer devant Me Ballester, notaire à la Tour du Pin, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour est modifié, la demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie du carrefour de Bordenoud jusqu'au lieudit « la Sardinière » est traité avant le sujet concernant les travaux de réhabilitation de la mairie et la signature d'un protocole transactionnel avec l'agence SILT.

• Délibération n°2021- 48 : Demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie : du carrefour de Bordenoud jusqu'au lieudit « la Sardinière »

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réalisation de travaux de sécurisation de la route de Bordenoud (entre le carrefour route de la Frette et le carrefour route de la Sardinière) sur l'année 2022.

L'opération, estimée à 527 049,09 € H.T., vise notamment à sécuriser les cheminements piétons au regard de l'absence de trottoirs sur le secteur et de la vitesse excessive des véhicules sur cette portion de route.

Dans ce contexte, afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux, il est proposé à l'Assemblée de déposer des demandes d'aide financière auprès du Conseil départemental de l'Isère, et de l'Etat (dans le cadre de la DETR 2022).

Monsieur Luc BLANCHET, adjoint responsable de la Commission Travaux, Sécurité, Urbanisme en collaboration avec Claude MOUNIER, conseiller délégué de cette commission remercie les membres de sa commission ayant travaillé sur cet important projet, et présentent de façon très précise, sur un plan divisé en quatre secteurs, le projet de sécurisation de voirie s'étendant du carrefour de Bordenoud jusqu'au lieudit « la Sardinière ». 950 ml seront mis en sécurité par la création de chicanes et d'ilôts, la pose de feux tricolores, la création de passages piétons, la pose d'un abri-bus supplémentaire.

Jérôme SPRIET les remercie pour cette présentation et demande si les cheminements piétons seront implantés de la même façon que dans le village voisin de Montcarra.

Luc BLANCHET : le cheminement piéton sera réalisé au niveau de la chaussée réalisé en gravier stabilisé au même niveau que la voie de circulation sur les 950ml côté droit direction Montcarra, avec une partie déportée sur la gauche secteur de la Chapite. Pour sécuriser ce cheminement plusieurs passages piétons seront mises en œuvre le long de ce parcours. Une barrière de sécurité double lisse et/ou potelets jalonna ce parcours.

Delphine HARTMANN : une réunion publique sera organisée en février 2022 et de possibles réajustements pourront se faire.

Thierry LACROIX : toutes les lignes électriques et téléphoniques seront enfouies ?

Luc BLANCHET : non ; concernant la fibre je me renseigne auprès du Département. Une information sera faite aux propriétaires riverains qui souhaitent déposer un aménagement de leur propriété afin d'effectuer une éventuelle pose de compteur ne pas « rouvrir » la route.

Delphine HARTMANN : concernant la fibre optique un travail sera engagé avec le Département.

Jérôme SPRIET : la pose de feux tricolores est actée ou ce seront des détecteurs de radars ?

Luc BLANCHET : ce sujet sera discuté en commission

Didier FREMY propose l'idée de passages piétons avec un feu que l'on actionne pour traverser en toute sécurité et facilement accessible aux enfants.

D'autre part il demande si la présente délibération à voter vaut délibération pour engager les travaux ? Car aucune délibération par rapport au projet n'est présentée.

Rody PELMARD, technicien répond qu'il est nécessaire de délibérer sur le projet et le financement pour lancer l'appel d'offres.

Chrystelle SAUBIN a contacté les organismes bancaires il n'y a aucun souci pour la réalisation d'un emprunt.

Le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux préliminaires	7 545,00 €	Subvention Etat (DETR)	20 %	105 409,82 €
Travaux de terrassement et démolitions	55 570,15 €	Subvention Conseil départemental de l'Isère	7,59 %	40 000,00 €
Travaux de mise en œuvre de matériaux	75 546,00 €			
Réseaux humides	125 274,60 €			
Bordures caniveaux ouvrages de retenue	117 916,00 €			
Produits bitumeux (Trottoirs et voirie hors VRD)	38 997,00 €			
Travaux divers	6 225,00 €			
Travaux de signalisation horizontale et verticale	18 462,00 €			
Création de carrefours à feux tricolores	62 674,00 €			
Ingénierie	17 822,92 €			
Révision de prix 2021	1 016,42 €			
		SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	27,59 %	145 409,82 €
		Autofinancement de la commune	72,41 %	381 639,27 €

TOTAL	527 049,09 €	TOTAL	100 %	527 049,09 €
--------------	---------------------	--------------	--------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la présentation du projet présenté ainsi que le plan de financement de l'opération.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil départemental de l'Isère, de l'Etat (dans le cadre de la DETR 2022), ainsi que de tout autre financeur éventuel dans le cadre des travaux ci-dessus mentionnés.
- **INSCRIT** le montant des dépenses au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

• Délibération n°2021- 47 : Travaux de réhabilitation de la Mairie : signature d'un protocole transactionnel avec l'Agence SILT

Le traitement à huis clos de ce sujet est voté à l'unanimité. Le public présent est invité à sortir.

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'existence d'un litige dans le cadre de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de d'extension des bâtiments de la Mairie et de la Maison Couthon, réalisée par l'Agence SILT pour le compte de la commune de Dolomieu.

Dans ce contexte, les parties ont accepté des concessions réciproques et, par conséquent, entendu mettre définitivement fin au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel, conformément aux articles 2044 à 2052 du Code civil.

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Monique MARIE constate que la réalisation de ce chantier est très compliquée

Delphine HARTMANN : il faut être objectif, le but est de continuer le chantier avec de meilleures relations pour un aboutissement de celui-ci le mieux possible.

Jean-Claude LABROSSE : Où en sommes-nous avec les levées de réserves ?

Luc BLANCHET : gros souci avec les menuiseries extérieures. Le plombier a procédé au rééquilibrage du chauffage. Nous ne paierons aucuns travaux supplémentaires.

Didier FREMY : il s'agit d'acter le « divorce » entre Luc BLANCHET et l'architecte ?

Delphine HARTMANN : les relations sont tendues avec la collectivité mais pas qu'avec Luc BLANCHET

Magali BERRUYER : il faut limiter l'hémorragie sur les F.T.M. (Fiches Techniques Modificatives)

Après ce large débat, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole transactionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet de protocole transactionnel joint en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le protocole transactionnel, ses documents annexés et tout document y afférent.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le public est invité à rejoindre la salle.

Informations : point sur les commissions de chaque adjoint

Chrystelle SAUBIN : commission finances – vie économique – ressources humaines

- Signature en janvier 2022 de la vente du tènement SITEX à la SCI GRF IMMO
- Malgré la crise COVID les agents assurent une continuité de service et en sont remerciés. Un temps convivial était prévu fin décembre au restaurant La Matinière et a dû être annulé en raison du contexte sanitaire qui s'aggrave. Souhaite le reporter. Dans l'attente les agents recevront un ballotin de chocolats.

Luc BLANCHET : Adjoint commission travaux – sécurité – urbanisme et Claude MOUNIER : Conseiller délégué aux bâtiments et à la voirie

- Outre le projet de Bordenoud présenté en réunion, sont à l'étude divers chantiers : l'aménagement du parking de la Mairie, l'aménagement des locaux libérés par l'Agence Postale Communale, l'aménagement de la maison Chevrolat, le devenir de la convention signée avec l'EPOA sur le tènement situé à Montcorbet.

Magali BERRUYER : commission environnement – citoyenneté – communication – services à la population

- Le bulletin municipal sera distribué à compter de lundi 20 décembre. Remerciements aux membres de la commission pour le travail effectué.
- Jardins partagés : rendez-vous samedi 18 décembre pour la plantation des arbres fruitiers et arbustes
- Eclairage public : décalage dans les travaux : la 3^e tranche se fera sur le 1^{er} trimestre 2022 et la 4^e tranche suivra.
- Vals du Dauphiné : commission préservation de la biodiversité : sensibilisation à la trame verte et bleue avec animations à la forêt de Vallin, sensibilisation des administrés et élus par des animations environnement : gestion différenciée, économie eau, végétalisation en pied de mur, alternatives au zéro phyto.

Séverine AMANN : Conseillère municipale déléguée aux solidarités et vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

- Remerciements aux enfants du périscolaire qui ont confectionné les menus du repas annuel des aînés du 17/10/2021. Compte tenu de la situation sanitaire pas possible d'organiser un goûter pour les remercier. Un sachet de papillotes/mandarines leur sera remis le vendredi 17/12 à 8h par Séverine Amann et Jean Michel Allagnat dans les locaux de la garderie. Remerciements aussi aux enfants du C.M.J.
- Un pot sera organisé, si les conditions le permettent, le vendredi 21 janvier 2022 pour remercier les bénévoles ayant contribué à la réussite de la journée des aînés du 17 octobre dernier.
- Un ballotin de chocolats sera porté au domicile des aînés de plus de 75 ans avec une carte de vœux confectionnée par les enfants des écoles, le week-end du 15 et 16 janvier 2022.

Catherine PORLAN : Conseillère municipale déléguée aux sports

- Parc Multi Activités : le sol est terminé, la société Plaigones va intervenir pour installer les équipements sur la partie Fitness. Suivront les jeux pour enfants en janvier. Précision : le court de tennis du haut sera maintenu.

Rémy CHAVANON : membre de la Commission Développement Durable aux Vals du Dauphiné

Il précise qu'il est membre de la Commission, donc un relais entre la communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la Commune de Dolomieu. Il donne des avis mais aucune décision n'est prise par la Commission. Les réunions en présentielles ont pu reprendre cette fin d'année. Il fait part des nombreux dispositifs nationaux existants et des très nombreux sigles qui sont utilisés dont :

- Le label PLAN'ET qui est un projet de développement durable ambitieux qui concerne notamment la rénovation de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, la sensibilisation des plus jeunes, la production d'énergie verte, la construction durable etc.... les actions se déclinent sous divers dispositifs transversaux, et notamment :
 - Le P.C.A.E.T. : Plan Climat Air Energie Territorial qui a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources
 - Le P.A.T. : Plan Alimentaire Territorial qui est une démarche concertée dont l'objectif est de mettre en place un certain nombre d'actions coordonnées autour de l'alimentation
 - Ma Réno qui est un soutien à la rénovation énergétique des habitants décliné sous des dispositifs CIT ENERGIE, Label Climat Energie, Ageden ...

Delphine HARTMANN le remercie et fait un point sur la commission d'Aurélié Charrel « jeunesse, vie scolaire, restauration collective, santé »

- les animations prévues pour le 8 décembre n'ont pu se dérouler comme initialement prévues en raison des consignes préfectorales COVID. Les enfants ont tout de même déposé les lumignons sur la place de la Mairie. Merci à Maëla et son équipe périscolaire.

- Scolaires : COVID : le fonctionnement est perturbé : 1 classe a dû fermer en raison de 3 cas positifs, et 2 classes ont 1 cas positif ; en conséquence le restaurant scolaire et le périscolaire sont aussi impactés.
- Tout le personnel du service périscolaire a été invité à se faire tester auprès du cabinet infirmier de Dolomieu.

- Santé : une réunion a permis de rassembler les professionnels de santé ; il s'agit d'une première étape pour avancer sur une éventuelle construction de bâtiments.

Elle termine en invitant les membres à la visite de la Mairie et de la caserne des sapeurs-pompiers, le samedi matin 18 décembre.

Monique MARIE demande que les informations soient diffusées sur ILLIWAP de façon régulière.

Thierry LACROIX s'interroge sur la mise en place du panneau lumineux.

Magalie Berruyer répond que 2 devis sont en cours d'étude. Le lieu sera le même que le précédent. Il répond que l'emplacement en plein carrefour est dangereux.

Madame le Maire répond que les techniques d'écriture ont changé et que la lecture se fait sous forme d'affiche, dont plus lisible.

Madame le Maire conclut en souhaitant à tous de passer de bonnes fêtes.

Fin de la réunion : 21H30